

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 5

Artikel: Pionniers d'infanterie
Autor: Lecomte, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Pionniers d'infanterie

En terminant l'article « Questions du génie » paru dans la *Revue militaire* d'avril, j'ai émis l'idée qu'il pourrait être utile de créer des compagnies de « sapeurs de combat ». Avant même que ces lignes eussent paru, j'ai retrouvé la même idée, sous une forme quelque peu différente, dans le *Schweizer Soldat* du 24 avril. Le capitaine Brunner, instructeur d'infanterie, y fait la proposition ferme de créer, dans chaque régiment d'infanterie, une compagnie « de pionniers d'infanterie ».

Le capitaine Brunner est jeune ; il ne sait peut-être pas que l'O. M. 1874 avait créé les pionniers d'infanterie et que l'O. M. 1891 les a supprimés ; il ignore presque certainement que, à plusieurs reprises, j'ai demandé qu'on les rétablisse sans d'ailleurs trouver aucun écho en haut lieu ; je lui souhaite d'avoir plus de chance que moi et je profite de l'occasion pour revenir encore une fois sur ce sujet.

Je rappelle tout d'abord que tout soldat du génie s'appelle en France : sapeur, et en Allemagne : pionnier. De là, chez nous, une certaine imprécision dans l'emploi de ces deux dénominations. En 1874, notre langue allemande officielle a adopté le mot « sapeur » (en y insérant un p) pour désigner les sapeurs des compagnies du génie et a baptisé « pionniers d'infanterie » ceux attribués à l'infanterie. Mais il s'agissait bien de sapeurs, recrutés et instruits par le génie, en portant l'uniforme, et incorporés à l'infanterie à raison de 4 soldats par compagnie, 1 sous-officier par bataillon et 1 officier monté, avec un chariot d'outils par régiment.

A cette époque, les travaux de fortifications de campagne se faisaient d'une façon très formelle. Pour briqueter et profiler les fossés, les parapets, les traverses et les parados, il fallait être un peu géomètre. C'est surtout en vue de ce genre de travaux qu'on avait cru devoir doter chaque compagnie d'infanterie de 4 sapeurs (un par section) initiés aux mystères du piquetage et du profillement. Inutile de dire que cette poussière de sapeurs fit une faillite complète. On en vint très vite à réunir les pionniers d'un régiment en une section, qui fut souvent oubliée dans les ordres, notamment pour le logement et la subsistance. C'est pourquoi on rassembla par la suite les quatre sections régimentaires en une compagnie divisionnaire faisant son cours de répétition avec le bataillon du génie. L'organisation de 1891 ne fit que consacrer cet état de choses en débaptisant les pionniers d'infanterie qui devinrent la 2^e compagnie des demi-bataillons de sapeurs divisionnaires. On méconnaissait ainsi le principe, admis dans la plupart des autres armées, qu'un régiment d'infanterie doit disposer organiquement d'un détachement spécial, outillé et instruit en vue des missions techniques dépassant les possibilités des compagnies de fantassins.

L'organisation de 1907 a porté le bataillon de sapeurs de 2 à 4 compagnies, l'organisation actuelle l'a ramenée à 3 (2 pour les divisions dites de montagne). Ni en 1907, ni plus

tard, nos législateurs ne semblent avoir songé sérieusement à ressusciter les pionniers d'infanterie, en leur donnant une organisation plus efficace qu'en 1874.

Dans les manœuvres du temps de paix, le défaut d'une troupe technique au régiment d'infanterie n'a pas eu d'inconvénient majeur. On s'est parfois contenté de supposer les travaux techniques tant de construction que de destruction. Lorsque la direction des manœuvres a exigé l'exécution, au moins partielle, des travaux, on s'en est tiré en morcelant le bataillon de sapeurs pour attribuer temporairement des compagnies ou sections, aux régiments d'infanterie. Il est évident qu'un pareil système ne tiendrait pas longtemps en temps de guerre.

J'estime donc que le capitaine Brunner a retrouvé la seule bonne voie en proposant que des pionniers d'infanterie soient *de nouveau* attachés à l'infanterie, et cela à raison d'une compagnie par régiment. L'expérience 1874-91 a montré que l'attribution de quelques spécialistes à la compagnie ou au bataillon était sans valeur et que celle d'une section au régiment ne valait guère mieux. Un chef de section isolé ne peut pas préparer, diriger et surveiller à la fois les travaux techniques et l'administration de sa troupe. Pour cela, il faut un officier expérimenté et quelques aides, autrement dit un capitaine et un état-major de compagnie. Jusque-là, je suis absolument d'accord avec le capitaine Brunner et je ne saurais trop recommander aux instances compétentes de donner suite à ses propositions.

Cela dit, il faut reconnaître que la question se pose d'une façon moins simple qu'en 1891 et que la solution optimum n'est pas très facile à trouver. Il ne s'agit plus seulement pour les pionniers, de piquets et de profils, mais de missions multiples de construction, de destruction et de combat. Je me demande si le capitaine Brunner ne va pas un peu loin dans le programme d'instruction qu'il ébauche, et s'il n'est pas quelque peu optimiste dans ses prévisions pour la réalisation

de ce programme, dans les circonstances actuelles. Je veux essayer de résumer ci-dessous ses propositions.

Dans chaque régiment d'infanterie, une compagnie de pionniers sera formée comme suit : chaque compagnie de fusiliers fournira un sous-officier et un groupe, chaque bataillon un officier chef de section, le régiment un capitaine et l'état-major de compagnie. Tous devront être des combattants d'élite triés sur le volet. Le capitaine Brunner ne se dissimule pas que cela priverait les cp. fus. d'une bonne partie de leurs meilleurs éléments, mais il estime qu'il n'est pas possible de faire autrement. C'est là un point délicat que je ne me sens pas compétent pour trancher. Il est certain cependant que l'on pourrait encore moins prélever ces hommes sur le faible bataillon de sapeurs divisionnaires ; cela absorberait la totalité de son effectif. Force est donc de les prélever, au moins en majeure partie, sur l'infanterie. Une autre bonne raison pour cela est que les pionniers du capitaine Brunner ne doivent pas, dans son esprit, être uniquement une troupe de travail, mais aussi et surtout une troupe de combat, apte à tirer tout le parti possible des moyens techniques de combat, tels que les explosifs, les lance-flammes et les bombes fumigènes.

Le capitaine Brunner se représente l'instruction de cette compagnie dans un cours de 4 semaines, précédé d'un cours de cadres d'une semaine et dirigé par le commandant de régiment. L'instruction technique serait donnée par un officier du génie, aidé de quelques sous-officiers et d'un groupe de sapeurs.

Le programme d'instruction comprendrait :

Emploi de la grenade à main, du lance-mines, de la mitrailleuse et du fusil antichar.

Emploi des explosifs pour destruction d'obstacles, de ponts légers, d'embrasures, de fortins, etc.

Construction d'obstacles spéciaux.

Franchissement de cours d'eau au moyen de radeaux, bateaux et passerelles.

Combat contre les chars.

Instruction tactique en liaison avec les armes lourdes d'infanterie et avec l'artillerie.

Je ne peux m'empêcher de douter que l'on trouve beaucoup de commandants de régiments disposés à prendre la responsabilité de l'exécution, en quatre semaines, d'un programme aussi chargé. Et pour que le système proposé fonctionnât, il faudrait que tous le fussent.

Pour ma part, je verrais plutôt un retour au système du C. I. D. (Centre d'instruction divisionnaire), imité des belligérants pendant l'autre guerre et qui, autant que je sais, a donné de bons résultats. On obtiendrait ainsi une instruction uniforme dans le cadre de la division. En outre, le C. I. D. pourrait être mieux doté que les régiments en personnel et matériel d'instruction, ainsi qu'en terrains d'exercice, ce qui permettrait, en allégeant quelque peu le programme, d'obtenir un résultat satisfaisant en un temps relativement court.

Je ne voudrais d'ailleurs en aucune façon empiéter sur les compétences de ceux qui ont la responsabilité de l'instruction de nos fantassins et de nos sapeurs. Je crois cependant de mon devoir de vieux sapeur de leur recommander chaudement la proposition essentielle du capitaine Brunner, c'est-à-dire la « résurrection » sous une forme mieux appropriée à la guerre moderne, des pionniers d'infanterie, si malencontreusement supprimés par l'organisation militaire de 1891.

COLONEL LECOMTE.
